



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-1391 rév. 3

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

CEMAM AQUITAINE
23, rue Saint Exupéry
33320 EYSINES

Contact : **Monsieur Denis CAILLE**

Tél : 05 56 47 80 55

Fax : 05 56 47 75 68

e-mail : contact@cemam-aquitaine.com

Dans son unité technique :

Laboratoire d'étalonnage

Elle porte sur les étalonnages suivants

(Voir pages suivantes)

MASSE ET VOLUME/MASSE/MASSE ETALON

Objet soumis à étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Meilleure incertitude d'étalonnage	Principe de mesure	Moyens d'étalonnage (Equipements, étalons)	Prestation en laboratoire (L) et/ou sur site (S)
Masse Poids	Masse conventionnelle	1 mg ■	6 µg	3 déterminations EMME ou MEEM	Masses de travail de classe E2 du laboratoire Comparteur de portée 6,1 g avec une résolution de 0,1 µg	L
		2 mg ■				
		5 mg ■				
		10 mg ■				
		20 mg ■				
		50 mg ■				
		100 mg ■				
		200 mg ■				
		500 mg ■				
		1 g ■				
		2 g ■				
		5 g ■				
		10 g ■				
		20 g ■				
		50 g ■				
		100 g ■				
		200 g ■				
		500 g ■				
		1 kg ■				
		2 kg ■				
5 kg ■	150 mg	1 détermination EMME ou MEEM	Masses de travail de classe E2 du laboratoire Comparteur de portée 3 kg avec une résolution de 100 µg	Masses de travail de classe E2 du laboratoire Comparteur de portée 21 g avec une résolution de 1 µg	L	
10 kg ■						
20 kg ■						
40 kg ■						
100 kg ■						
200 kg ■						
500 kg ■						
1 t ■						

■ valeur ponctuelle

Note : Pour les masses ayant une valeur nominale intermédiaire aux valeurs du tableau, l'incertitude sera celle de la masse immédiatement supérieure.

Toutefois, pour les masses de valeurs nominales 50 kg, le laboratoire s'engage à ne pas effectuer d'étalonnage dans le cadre de l'accréditation.

Portée fixe A1 :

Le laboratoire est accrédité pour pratiquer les étalonnages décrits en respectant strictement les méthodes internes utilisées. Il est accrédité suivant les révisions successives, dès lors que les révisions n'impliquent pas de modifications techniques du mode opératoire.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Date de prise d'effet : **04/02/2016** Date de fin de validité : **30/11/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager



Stéphane SARRAZIN

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-1391 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr